

**- CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022 -
- COMPTE RENDU -**

PRESENTS :

Rodrigue DESMET – Antonio DA SILVA – Chantal NYS – Thibault TELLIER – Annick CASTELEIN – Michel PETILLON – Anne THOREZ – Franck GILME – Rose-Marie BUCHET – Dany DELBECQUE – Thérèse-Marie COUVREUR – Claudie RIUS – Thierry MITTENAERE – Olivier DHONT – Simon BEAUMONT – Edwige CARDENIA – Xavier DUQUESNE – Virginie LAMBLIN – Mustapha GUIROUS – Alice KINNEN – Emilie LIVET – Julien MARIEN – Romain WAQUET – Sylvie BLOTTIAUX – Peggy HAPPE-DUPRET – Eric ZAJDA – Mathieu LECLERCQ

PROCURATIONS :

Claudine ZAHM donne procuration à Rodrigue DESMET
Dominique ACKOU donne procuration à Alice KINNEN
Fernando ROCHA donne procuration à Antonio DA SILVA
Peggy ROBERT donne procuration à Thibault TELLIER
Alexandra COUSTY donne procuration à Annick CASTELEIN
Jean MOTUELLE donne procuration à Julien MARIEN

SECRETAIRE :

Romain WAQUET

Présentation de l'éphéméride

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

1.01- CONSEIL MUNICIPAL – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S) – DESIGNATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT MUNICIPAL ISSU DE LA LISTE RONCQ AUTREMENT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après débat a été adoptée la délibération sur la désignation d'un nouveau représentant municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS. A été désignée Sylvie BLOTTIAUX.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.02- PERSONNEL MUNICIPAL – CHARTE D'EXPERIMENTATION DU TELETRAVAIL A LA VILLE ET AU CCAS – MISE EN ŒUVRE

Après débat a été adoptée la délibération sur la mise en œuvre du télétravail à la Ville et au CCAS à compter du 1^{er} mars 2022 à titre expérimental pour une durée d'un an.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.03- PERSONNEL MUNICIPAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation du tableau des effectifs du personnel municipal.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.04- PERSONNEL MUNICIPAL – LEVEE DE PRESCRIPTION QUADRIENNALE D'UNE CREANCE DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (CNRACL)

Après débat a été adoptée la délibération sur l'actualisation de la levée de prescription quadriennale d'une créance de la CNRACL selon le détail ci-dessous :

AGENT	ANNÉE	MONTANT
Agent	En partie les années 1993 et 2002	333,31 €

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.05- BILAN DES OPERATIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA COMMUNE EN 2021

Présentation du bilan des opérations immobilières effectuées en 2021 :

CESSIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Acquéreur	Montant	Date de l'acte	Objectif
Néant				
ACQUISITIONS MUNICIPALES				
Désignation du bien	Cédant	Montant	Date de l'acte	Objectif
1 rue de la Briqueterie Parcelles AK 170 – AK 171	Service des domaines	22 061,98 €	20/07/2021	Permettre de répondre à une demande des habitants environnants, à savoir la faisabilité d'un aménagement de parking

1.06- FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIERES - EXERCICE 2022

Après débat a été adoptée la délibération sur la fixation des taux communaux pour l'année 2022 qui restent inchangés depuis 2001, à savoir :

TAXES	TAUX 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	50,31 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	52,39 %

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.07- EXERCICE 2022 - BUDGET PRIMITIF

Après débat a été adoptée la délibération sur le budget primitif 2021 qui s'équilibre à hauteur de 20 543 000 €.

- Section de fonctionnement : 16 502 000 € ;
- Section d'investissement : 4 110 000 €.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.08- CIMETIERES DE LA VILLE DE RONCQ (CENTRE ET BLANC-FOUR) – TARIFICATION – AJUSTEMENTS

Après débat a été adoptée la délibération sur les ajustements de la tarification des columbariums avec prise d'effet dès le rendu exécutoire de la présente délibération selon le détail ci-dessous :

NOUVEAUX TARIFS			
	Case pouvant contenir 2 URNES	Case pouvant contenir 3 URNES	Case pouvant contenir 4 URNES
15 ANS	400€ Dépôt d'urne supplémentaire : 20€	450€ Dépôt d'urne supplémentaire : 20€	500€ Dépôt d'urne supplémentaire : 20€
<i>Pas de dispositif pour 30 ans et 50 ans</i>			

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.09- TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX NUMERIQUES DANS LE CADRE DE LA REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA VIEILLE COUR – TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE (MOA) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) VERS LA VILLE DE RONCQ – CONVENTION A CONCLURE

Après débat a été adoptée la délibération sur les travaux d'enfouissement coordonné des réseaux numériques entre la MEL et la Ville relativement à la requalification de la rue de la Vieille Cour.

Autorisation a été donnée à M. le Maire de signer la convention et tous les documents s'y rattachant.

-DELIBERATION ADOPTEE-

1.10- DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)

Après débat a été adoptée la délibération portant sur les orientations générales du P.A.D.D. du P.L.U de la MEL.

=> Arrêtés/Décisions du Maire pris par délégation du Conseil Municipal depuis sa dernière séance du 13 décembre 2021 : 35

Levée de séance à 20h05
RD/FV/MV/AC – le 1^{er} février 2022